



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Objet de la procédure de mise à disposition :

Conformément à l'article R. 515-7 du code de l'environnement, le schéma départemental des carrières de la Nièvre est en cours de révision.

Ce projet a été élaboré par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation « Carrières ». Il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département en prenant en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles ainsi qu'une gestion équilibrée de l'espace.

En application de l'article L. 515-3 du code de l'environnement, le projet est soumis à la consultation du public pendant un délai de deux mois.

Modalités d'organisation de la mise à disposition du dossier auprès du public :

Le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant 62 jours, soit du 3 août 2015 au 3 octobre 2015 inclus :

- en préfecture de NEVERS – Guichet unique ICPE
- en sous-préfectures de CLAMECY, CHATEAU-CHINON et COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Le public pourra formuler ses observations :

- par voie électronique jusqu'à la fin du délai de consultation : consultationsdc58.bpvr.srpn.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
- sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture et aux sous-préfectures susmentionnées
- par correspondance à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE – Pôle enquêtes publiques - 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS cedex

Une version numérique du schéma départemental des carrières sera également consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de BOURGOGNE (DREAL) à l'adresse suivante :

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/>